



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 24 mars 2004

Diffusion restreinte
CDL-JU-PV (2004)001syn
Or. angl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

3^e réunion du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle
(Venise, 10 mars 2004)

CARNET DE BORD

Le Conseil mixte sur la justice constitutionnelle de la Commission de Venise a tenu sa 3^e réunion le 10 mars 2004 au siège de la Commission à Venise. Quelque 45 agents de liaison et membres de la Sous-commission sur la justice constitutionnelle ont participé à la réunion. La veille, le groupe de travail sur le thésaurus systématique a tenu sa réunion, suivie d'une séance de formation pour les agents de liaison sur la rédaction des contributions au Bulletin de jurisprudence constitutionnelle et à la base de données CODICES.

Le Conseil mixte sur la justice constitutionnelle :

- a élu M^{me} Reinhild Huppmann, agent de liaison pour la Cour constitutionnelle autrichienne, co-présidente du Conseil mixte au titre des agents de liaison ;
- a invité les agents de liaison à informer le Secrétariat de toute modification des données figurant sur la liste des cours constitutionnelles, sur la liste des agents de liaison et sur la liste des sites web des cours, constitutions, lois sur les juridictions et descriptions des instances judiciaires par rapport aux informations figurant sur le site web de la Commission et dans CODICES respectivement ;
- a pris acte des demandes et des réponses échangées entre les juridictions participantes par l'intermédiaire du Forum confidentiel de Venise et a invité les juridictions ayant adressé une demande à communiquer au Secrétariat la décision, dans l'affaire qui a donné lieu à la demande, une fois qu'elle est adoptée ;
- a invité les agents de liaison à informer les présidents de leurs juridictions respectives que la Commission de Venise pouvait, sur demande, fournir aux juridictions des avis à titre d'*amicus curiae* ;
- a pris acte des conférences et séminaires tenus en coopération avec les cours constitutionnelles depuis la dernière réunion et du programme de séminaires pour 2004 et 2005 ;
- a pris acte du développement des relations entre la Commission de Venise, d'une part, et l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF), la « Southern African Judge's Commission » (SAJC) (Commission des juges d'Afrique australe) et la Conférence des organes de contrôle constitutionnel des nouvelles démocraties (CCCOCYD), d'autre part ;
- a décidé qu'un document sur la jurisprudence de la Cour constitutionnelle du Bélarus depuis 1997 sera adressé, avec une note sur la coopération avec la Cour, aux lecteurs du *Bulletin de jurisprudence constitutionnelle* ;
- a décidé, sur demande de la présidence chypriote de la Conférence des cours constitutionnelles européennes, d'élaborer un document de travail pour la Conférence sur les critères de restriction des droits de l'homme et a convenu que ce document de travail sera publié à titre de Bulletin spécial après la Conférence de mai 2005 ;
- a pris acte de l'état d'avancement de la rédaction des numéros réguliers du *Bulletin de jurisprudence constitutionnelle* et des numéros spéciaux sur les grands arrêts, les textes fondamentaux ainsi que sur le statut et les fonctions des secrétaires généraux ;
- a invité le Secrétariat à produire des documents donnant un aperçu du *Bulletin* en cours d'élaboration avant que les contributions ne soient envoyées à la traduction ;
- a pris acte de la version Internet préliminaire de CODICES utilisant le logiciel NXT4 ;
- a approuvé les modifications apportées à la version 15 du thésaurus systématique ;
- a invité les juridictions participantes à fournir ou à continuer de fournir les recueils d'arrêts et d'autres publications de ces juridictions au profit de la bibliothèque du Centre sur la justice constitutionnelle et
- a décidé de tenir sa prochaine réunion à la mi-mai 2005 à Bakou, en Azerbaïdjan.